



SELECTION
de
L'EQUIPE de FRANCE D'APNEE

Section 1 : Principes

1. En sa qualité de Fédération délégataire la FFESSM a pour mission de sélectionner une équipe afin de représenter officiellement la France lors des compétitions internationales
2. L'équipe de France est composée des meilleurs athlètes du moment dans chaque catégorie et pour chaque épreuve. Le championnat de France est organisé sous forme de combiné (apnée statique, dynamique et dynamique sans palme).
3. La sélection de l'équipe de France est effectuée par le Directeur Technique National sur proposition d'une commission de sélection composée par le Président de la Commission d'Apnée de la FFESSM (ou son représentant) et des entraîneurs nationaux, selon les modalités ci-après définies.
4. Le Directeur Technique National adresse une convocation aux athlètes sélectionnés

Section 2 : Modalités de sélection

5. Sélection de l'équipe de France :

La sélection de l'équipe de France s'effectue dans les conditions suivantes :

TABLEAU DES MINIMAS 2009 :

	EPREUVES	FILLE	GARÇON
ACCES GRUPE FRANCE Stage Nombre de places limité	<i>STATIQUE</i>	3'45'' (soit 225 points)	4'45'' (soit 285 points)
	<i>DYNAMIQUE</i>	115m (soit 1150 points)	150m (soit 1500 points)
	<i>DYNAMIQUE SANS PALME</i>	55m (soit 440 points)	70m (soit 560 points)
ACCES EQUIPE DE FRANCE 3 titulaires	<i>STATIQUE</i>	4' (240 points)	5' (300 points)
	<i>DYNAMIQUE</i>	125m (1250 points)	160m (1600 points)
	<i>DYNAMIQUE SANS PALME</i>	70m (560 points)	90m (720 points)



Accèdent directement au stage du groupe France les athlètes de l'équipe de France de l'année précédente.

Les minimas demandés devront être réalisés sur les compétitions suivantes :

- la finale de la coupe de France (de l'année précédente)
- Les compétitions qualificatives pour les championnats de France
- celles validées par la CNA

STAGE :

Le nombre de places est toutefois limité pour l'accès à ce stage : il est de 8 individus par sexe, apnéistes de l'équipe de France sortante inclus(es). De ce fait, il reste 6 places. Si un nombre d'apnéistes ayant réalisés les minimas est supérieur au nombre de places, les meilleur(e)s seront retenus dans la limite de ces 6 places restantes.

Dates du stage : semaine du 2 au 6 Mars 2009. ANNULE

Equipe de France

Stage Equipe de France:

Les dates du 15 au 18 juin 2009, lieu Antibes.

L'emploi du temps du stage vous sera envoyé ultérieurement.

Descriptif du stage: Bilan médical au centre médico-sportif, entraînement et mise au point à la piscine, initiation à l'autohypnose

Il sera obligatoire de réaliser une performance lors d'une compétition officielle ainsi que lors du 1er stage (annulé pour la saison 2008-2009) ou toutes les conditions de sécurité seront réunies.

Le (la) champion(ne) de France du combiné est qualifié d'office.

En cas de disqualification d'un(e) des membres de l'équipe lors des championnats de France, le (la) second(e) du combiné (dynamique/statique/dynamique sans palme) sera intégré en lieu et place du (ou de la) disqualifié(e).

En cas de disqualifications multiples, il y aura repêchage dans la suite du classement du combiné.



Les athlètes du groupe France s'engagent à :

1. Respecter les règles de déontologie du sport en général et de l'apnée en particulier lors des déplacements internationaux mais également lors de toute compétition sur le territoire français. Ils doivent, à ce titre, respecter les autres athlètes, les dirigeants et encadrements fédéraux ainsi que les décisions prises par ces derniers. (voir en Annexe CODE MORAL)
2. Participer aux actions de promotions fédérales organisées par la FFESSM.
3. avoir une tenue et un comportement exemplaires lors de toute manifestation de promotion, relation publique, de stages, de compétition où ils sont présents en tant que membres du groupe France ou de l'Equipe de France de manière à valoriser l'image de l'apnée, de la FFESSM et de la France.
4. Avoir vis-à-vis des médias et des partenaires un droit de réserve et éviteront de tenir des propos appelés à être utilisés contre sa discipline ou la FFESSM.
5. Participer et à promouvoir les actions en faveur de la lutte contre le dopage et avoir une attitude exemplaire lors des contrôles.

A défaut le DTN et le Président de la CNA ainsi que le Président de la FFESSM ont tout pouvoir pour mettre fin à leur sélection et pourvoir sans délai à leur remplacement.